XI

DATE ET GENÈSE DU PREMIER LIVRE DE PRUDENCE CONTRE SYMMAQUE

PAR J.-P. CALLU

Professeur à l'Université de Paris X-Nanterre

SOMMAIRE. — *Le livre II du* Contre Symmaque, *évoquant le débat de 384, a été écrit en 402. L'examen de la situation politique et religieuse entre ces deux dates ainsi que celui de la composition et de la thématique du livre I portent à conclure qu'une première rédaction de ce livre a eu lieu en 391 sous la forme d'un* Aduersus nationes.

Bien qu'à l'étranger ces dernières décennies plusieurs études de valeur lui aient été consacrées[1], le *Contra Symmachum* est parmi les œuvres de Prudence une de celles qui semblent le moins intéresser les commentateurs contemporains. Pourtant, il continue à susciter l'interrogation : poème apologétique dont apparemment le second chant traite un sujet vieux d'une génération, alors que le premier parle de tout autre chose, il pose au lecteur d'inévitables questions aussi bien sur les circonstances de sa rédaction que sur la manière dont il a été composé. Puisque donc, cette année[2], je me suis trouvé,

1. E. Rapisarda, *Contra Symmachum*, Centro di Studi sull'antico cristianesimo, Catane, 1954 ; D. Romano, *Carattere e significato del Contra Symmachum*, Palerme, 1955 ; A. Cerri, *Archeologia romana nel « Contra Symmachum » di Prudenzio*, dans Athenaeum, 1963, p. 304-317 ; Id., *Aspetti di polemica antimitologica e di composizione poetica in Prudenzio*, dans Athenaeum, ns., 43, 1964, p. 334-360 ; F. Solmsen, *The Powers of Darkness in Prudentius Contra Symmachum. A Study of his Poetic Imagination*, dans *V. Chr.*, 19, 1965, p. 237-257 ; Id., *The Conclusion of Theodosius' Oration in Prudentius' Contra Symmachum*, dans *Philologus*, 109, 1965, p. 310-313 ; G. Zappacosta, *De Prudentii Libro I contra Symmachum*, dans *Latinitas*, 15, 1967, p. 202-218 ; Id., *De Prudentii Libro I contra Symmachum et L. Pacati Drepanii panegyrico Theodosio Augusto dicto*, *Ibid.*, p. 277-292 ; R. Argenio, *Il contra Symmachum fu uno scritto di attualità?*, dans *Riv. di St. Class.*, 16, 1968, p. 155-163 ; G. Torti, *Patriae sua gloria Christus*, dans *R. I. L., Clas. Lett. e Sc. Mor. e Stor.*, 104, 1970, p. 337-368 ; W. Steidle, *Die dichterische Konzeption des Prudentius und das Gedicht C. Symmachum*, dans *V. Chr.*, 25, 1971, p. 241-281 ; R. Cacitti, *Subdita Christo seruit Roma Deo : osservazioni sulla teologia politica di Prudenzio*, dans *Aevum*, 46, 1972, p. 402-405 ; R. Argenio, *Le prefazioni ai due libri del Contra Symmachum di Prudenzio*, dans *Riv. di St. Class.*, 21, 1973, p. 17-28 ; T. D. Barnes, *The historical Setting of Prudentius contra Symmachum*, dans *A. J. P.*, 97, 1976, p. 373-386 ; S. Döpp, *Prudentius' Gedicht gegen Symmachus, Anlass und Struktur*, dans *Jb. A. C.*, 23, 1980, p. 65-81.

1. Nous remercions M. J. Beaujeu qui nous a autorisé à reprendre, dans une version plus élaborée, un travail conçu au départ pour le Centre national de Télé-Enseignement ; parce qu'ils ont bien voulu nous faire part de recherches inédites, notre gratitude va également à MM. J. Fontaine, F. Dolbeau, J.-M. Poinsotte, J.-L. Charlet et M. Croisille.

moi aussi, confronté à cette problématique, on me permettra de suggérer une hypothèse qui, je l'espère, saura prendre en compte l'histoire politique et religieuse des années 382-402.

Tout, en effet, commence en 382, soixante-dix ans après la bataille du Pont Milvius. Entre-temps l'Empire était devenu chrétien et avait changé de capitale : autant d'initiatives constantiniennes qui projettent une lumière définitive sur les temps à venir. Certes les successeurs étaient-ils restés insensibles aux exhortations enflammées de Firmicus Maternus[1], mais dès le lendemain de la victoire sur Maxence, l'équilibre s'était rompu une première fois au détriment des païens et, si en 357 Constance II visitait Rome, c'était après avoir, l'année précédente, proscrit les sacrifices devant les statues[2]. Un instant (361-363), Julien avait grippé le mécanisme et même, sous le règne de Valentinien I (364-375), un prince ennemi de toutes les oligarchies, une relative neutralité s'était affirmée. A la mort de ce dernier toutefois, le processus reprenait, accéléré. Le nouvel empereur, d'abord bien accueilli par l'aristocratie romaine qu'il avait délivrée de la police pannonienne de son père, la divisa très vite en favorisant le clan chrétien, sous l'influence de Damase, puis d'Ambroise : Fortune et pouvoir allèrent aux Probus, aux Olybrius ; en 376-377, le préfet de la Ville, Gracchus, détruisit un *specum Mithrae*, avant de recevoir le baptême avec ses licteurs[3] ; par la suite, toujours dans le même contexte, Symmaque pouvait écrire : *nunc aris deesse Romanos genus est ambiendi*[4] ; entre 376 et 383, en refusant le grand pontificat, le jeune Gratien renonçait à la direction du culte païen à Rome ; enfin, et nous voici à notre point de départ, en 382 sortait le train de mesures directement à l'origine de la polémique d'où naîtra le *Contre Symmaque* : 1) étaient annulées les exemptions fiscales et les subventions accordées par l'État aux collèges sacerdotaux de la Ville ; 2) on confisquait les immeubles légués à ceux-ci, en leur interdisant désormais de recevoir des legs ; 3) on enlevait de la curie l'autel de la Victoire[5].

Certains critiques modernes ont cru pouvoir expliquer l'émotion qui saisit alors la majorité du Sénat par l'avidité et le souci des inté-

1. Firm. Mat., *De errore*, 28, 6 : *Tollite, tollite securi, sacratissimi imperatores, ornamenta templorum. Deos istos aut monetae ignis aut metallorum coquat flamma, donaria uniuersa ad utilitatem uestram dominiumque transferte.*

2. *Cod. Théod.*, 16, 10, 6 : *Poena capitis subiugari praecipimus eos, quos operam sacrificiis dare uel colere simulacra constiterit.*

3. *C. S.*, I, 561-565.

4. Sym., *Ep.*, I, 51.

5. L'éclairage historique de toute cette période est admirablement distribué par L. Cracco Ruggini, *Il paganesimo romano tra religione e politica (384-394 d. .C.) : per una reinterpretazione del Carmen contra paganos*, dans *Atti Acc. Naz. Lincei, Memor. Cl. Sc. Mor. e Fil.*, VIII, 23, 1, 1979, p. 3-141. Ce mémoire nous a guidé de bout en bout.

rêts matériels. C'est viser trop bas. Par-delà les atteintes financières, les symboles étaient mis en cause. Il y a d'abord une idée sur laquelle, au VI^e^ siècle, Zosime s'attardera longuement[1] : la contribution des pouvoirs publics dépasse la simple participation budgétaire. En donnant son argent, l'État manifeste que les diverses activités religieuses s'exercent au nom de la communauté tout entière. Dans une cité où les prêtres ont toujours été des magistrats, il n'y a place ni pour une séparation des Églises et de l'État ni pour un culte individuel : tout acte sacrificiel engage la collectivité. Cela notre poète l'a compris admirablement. Il a bien vu l'emprise sociologique qui rendait redoutables les dieux traditionnels même après les moqueries d'Ovide et la diatribe de Tertullien. Il ne s'agissait pas de sonder les consciences, mais de constater la force des usages civiques. Prudence ne dit pas que dans le tréfonds des âmes on croyait encore à Jupiter, ce qu'il affirme est que sous ses yeux on le célébrait encore officiellement. Par leur nombre, leur répétition, leur faste, leur publicité, les fêtes établies des païens dans les temples, au théâtre, à l'amphithéâtre, frappaient toujours puissamment les imaginations malgré la concurrence des liturgies chrétiennes. Les gestes créent des attitudes et davantage à Rome où le noyau religieux a toujours été constitué par des successions d'actes rituels. Les prescriptions s'exprimaient par des formules, non par l'intention. A ce niveau rien ne séparait le culte des procédures institutionnelles. Ayant valeur en soi, du fait même qu'il était accompli selon une étiquette déterminée, le rite ne requérait aucun assentiment. Son exécution régulière suffisait à le rendre efficace.

Dès lors, il n'y a pas d'anachronisme, ou si l'on veut, Jupiter est aussi anachronique qu'un consul. Par définition, le formalisme engendre sa pérennité. A force de durer cependant, il dégage une certaine sentimentalité, et c'est ce mélange de stricte observance et d'émotion devant un passé dont on hérite[2] qui crée une conviction politico-religieuse, analogue à ce qu'a pu être pour nos pères et nos grands-parents le « culte du drapeau ».

Or parmi les symboles chargés d'affectivité où s'exprimait ainsi le destin de la Cité, à côté du feu des Vestales[3], des Pénates, du Palladium, ces gages des *Dei Indigetes*, il y avait la « Victoire des Romains », et s'en prendre à cette Déesse relevait donc du sacrilège et de la déraison pour qui connaissait l'histoire de Rome. Son temple

1. Zos., IV, 59, 3 : réponse des sénateurs à Théodose.

2. Ce n'est pas par hasard qu'aussi bien le *Carmen contra paganos* (v. 114) que le « Contre Symmaque » (I, v. 199) emploient tous deux le terme d'*heres*.

3. Victoire et Vesta sont intimement liées puisque les Vestales, dit Symmaque à Valenti-

y existait depuis 294 avant J.-C. et la statue était presque aussi ancienne : sculptée en 280 pour célébrer les succès de Tarente et de Pyrrhus contre les Romains, elle avait été transportée dans l'Urbs lors de la seconde prise de la cité de Grande-Grèce. En 29, Auguste la plaça dans la salle de séance du Sénat en la décorant des dépouilles de l'Égypte : le 28 août de cette année était célébrée la dédicace de l'autel.

On a beaucoup discuté sur l'implantation respective de la statue et de l'autel. Contre ceux qui les placent ensemble, nous acceptons la démonstration de M. R. Alföldi[1] selon laquelle, comme le laisse pressentir Hérodien, l'autel se trouvait près de la porte d'entrée, tandis que la statue — une Victoire de bronze doré, les ailes étendues et les pieds posés sur un globe, une main tendant une couronne, une autre, une palme — reposait au fond de la pièce sur une colonne dont un sesterce de Commode en 192[2] nous a livré l'image. N'étant pas contigus, autel et statue ont pu avoir des destins différents.

Avant de revenir là-dessus, notons le caractère profondément sénatorial de cette statuette. Elle est la marque de l'institution. Deux faits le prouvent. En 238, pour la première fois, il revient au Sénat de choisir un empereur. Pupien est élu et porte alors un globe surmonté d'une Victoriola, réduction de la Déesse de la Curie. En 312, à Constantin qui le libère de la tyrannie de Maxence — et cet *aduentus* laisse un écho profond dans le *Contre Symmaque* — le Sénat offre, si l'on s'en tient à la leçon des manuscrits, le *signum deae*[3], soit, comme le montrent des parallèles numismatiques, une statue de la Victoire. Par cette translation, la figurine entre dans la panoplie impériale, mais les liens avec l'Urbs demeurent et sous Valentinien I la vieille capitale et, à son imitation, Constantinople, arborent encore la *Romana Victoria*[4].

Pourtant à cette date, une mutation était déjà intervenue. En 357, lors de sa venue à Rome — visite ambiguë sollicitée en sens contraires par chrétiens et païens, vraisemblablement parce que Constance II avait dosé ses comportements, si bien qu'elle servira longtemps de référence aux deux camps — on avait enlevé l'autel de la Victoire. La statue, quant à elle, n'avait pas bougé[5].

nien II, *imperii aeternitatem caelestibus fulcire praesidiis, armis uestris, aquilis uestris amicas adplicare uirtutes* (Sym., *Rel.*, III, 14).

1. M. R. Alföldi, *Signum Deae*, dans *Jahrb. f. Num. u. Geldgesch.*, 11, 1961, p. 19-32 ; Herodian., 7, 11.

2. *R. I. C.*, 613.

3. Pan., IX, 25, 4.

4. S. H. A., *Seu. Al.*, 14, 2, cf. *infra*, p. 245, n. 4 ; *Prob.*, 12, 7.

5. Telle est, du moins, la conclusion à tirer de Symmaque, *Rel.*, III, 5 : *illa ara concordiam tenet omnium, illa ara fidem conuenit singulorum... sed diuus Constantius idem fecisse dicetur* (voir aussi Ambr., *Ep.*, 18, 32 : *Constantius... contaminari se putauit, si aram illam uideret. Iussit auferri*).

Cette opinion n'est pas la seule. Pohlsander, par exemple, considère comme possible que la statue, elle aussi, ait été écartée[1]. Il vaut la peine de s'arrêter un moment sur cette discussion. Un esprit moderne distingue naturellement un objet religieux comme l'autel de l'œuvre d'art qu'est la statue. Mais la mentalité antique pense parfois autrement, elle qui vénérait le Palladium. De Tertullien à Augustin, l'apologétique chrétienne condamne les « simulacres » des divinités. Certes, à prime abord, ces images de bois ou de pierre ne suscitent-elles que moqueries, car comment vénérer de simples imitations, ouvrages d'artisans? En réalité, cependant, il y a danger, car ces représentations matérielles sont animées par des puissances bien réelles, les anges prévaricateurs, devenus les démons, c'est-à-dire les dieux du paganisme[2]. Pour cette raison Tertullien juge envoyés par le diable les *artifices statuarum*[3] et les manipulations théurgiques qui se poursuivent tout au cours du IVe siècle justifient *a posteriori* son anathème : statues qui marchent, pleurent, parlent, l'imagination populaire, comme celle des lettrés est hantée par ces fantômes nés de la crédulité et de l'astuce des prêtres.

Une évolution pourtant est en cours. Sans doute la destruction des images cultuelles ou leur appropriation par des personnes privées se multiplient-elles en dépit des timides protestations des autorités. Songeons aux paroles désabusées de Symmaque à Prétextat : *Statuas etiam recepistis iisdem paene populi adclamationibus quibus amiseratis*[4]. Néanmoins, ce vandalisme avant la lettre, qui transparaît dans l'hagiographie, n'épargnant aucune classe : le préfet Gracchus « casse » autant que les moines syriens, est quelque peu endigué au nom d'une relative sécularisation. Les Pères cappadociens jugent normal qu'on honore les statues des empereurs. Une appréciation politique, fondée sur le loyalisme chrétien, porte à ne pas rejeter ce qui exprime, d'une façon figurée, la permanence de l'Empire. A partir de 331 est nommé un *curator statuarum* : après inventaire, les sculptures des temples ornent désormais places et thermes de Rome, la générosité impériale prenant ici conscience d'un héritage artistique à préserver[5].

Sous la Terreur, on brisa les statues de Notre-Dame de Paris, à l'exception de la Vierge du portail. Le même respect instinctif a dû jouer à l'égard de la Victoire du Sénat. La statue, intouchée en 357, le resta en 382, alors que l'autel subissait des va-et-vient : mis de côté

1. H. A. Pohlsander, *Victory, the Story of a Statue*, dans *Historia*, 18, 1969, p. 588-597.
2. A. Mandouze, *Saint Augustin et la religion romaine*, dans *Recherches augustiniennes*, 1, 1958, p. 187-223.
3. Tert., *De idol.*, 3.
4. Sym., *Ep.*, I, 46, en 381.
5. T. Pekáry, *Der romische Bilderstreit*, dans *Frühmittelalterliche Studien*, 3, Münster, 1969, p. 13-26 ; Id., *Statuen in der Historia Augusta*, dans *Antiquitas*, 4, 7, 1970, p. 151-172.

pour l'*aduentus* de Constance II, restauré rapidement avant même l'avènement de Julien, il est à nouveau retiré par Gratien qui ne souffre plus que les sénateurs chrétiens soient contraints d'y prêter serment.

Mais les aristocrates catholiques ne dominaient pas encore l'assemblée et ils ne purent empêcher que fût envoyée au *comitatus* une ambassade chargée d'obtenir l'annulation des décrets. A la tête de la légation marchait le *princeps senatus*, Symmaque.

En cette année 382, l'orateur avait environ la quarantaine. Descendant d'une famille pas très ancienne mais distinguée depuis deux générations, doté d'une fortune honorable et de beaucoup de relations, il se définissait surtout par deux qualités : une éloquence grave, bien différente du baroquisme de sa correspondance et surtout, un sens inné de la tradition, qu'elle soit morale, sociale ou religieuse. Une phrase de la *Rel.* III, 4 le caractérise dans sa grandeur et ses limites : *Consuetudinis amor magnus est.*

On a perdu la requête de Symmaque de même qu'a disparu le mémoire de la minorité chrétienne qui, envoyé par Damase et transmis par Ambroise, bloqua l'entreprise sénatoriale, l'ambassade n'ayant même pas obtenu audience. Ainsi s'achevait le premier acte de l'Affaire.

Mais le 25 août 383 Gratien était assassiné, subissant donc, aux yeux des païens, la « mort des persécuteurs » — Zosime ne rappelle-t-il pas la prophétie *post euentum* : Εἰ μὴ βοῦλεται ποντίφεξ ὁ βασιλεὺς ὀνομάζεσθαι, τάχιστα μενήσεται ποντίφεξ μάξιμος[1]? — et la situation changea du tout au tout. A Milan régnait un enfant, Valentinien II, sous la régence d'une Arienne, Justine, sa mère, et d'un « gentil », le comte Bauto. Entre Maxime, l'usurpateur de Trêves mais aussi un catholique orthodoxe et le vrai maître de l'Empire, l'Oriental Théodose, se nouait un *modus uiuendi*[2]. Les nobles de Rome qui, dès avant la mort de Gratien s'étaient tournés vers Constantinople pour y chercher un appui[3], renforçaient cette alliance. Les agissements politiques se doublaient d'une ouverture idéologique : le paganisme tentait de sortir de son isolement : non seulement se créaient *de facto* des rapprochements avec les hérétiques et les Juifs, mais encore par le biais des rapports familiaux et tout autant grâce à une curiosité intellec-

1. Zos., IV, 36. L'assassinat de Gratien s'étant, d'après Zosime, produit sur un pont, ce qui ajoute au jeu de mots, on peut se demander avec F. Paschoud si l'historien païen, en manière de retorsion, n'a pas transféré sur l'empereur chrétien la « mort des persécuteurs » subie par Maxence sur le *pons Miluius*. En reprenant l'épisode de 312, Prudence, aux vers 481-483 du premier Livre, réaffirmera implicitement qu'un seul pont, le Milvius, a été témoin du châtiment d'un prince.

2. D. Vera, *I rapporti tra Magno Maximo, Teodosio e Valentiniano II nel 383-384*, dans *Athenaeum*, ns., 53, 1975, p. 267-301.

3. J.-P. Callu, *Les préfectures de Nicomaque Flavien*, dans *Mélanges W. Seston*, Paris, 1974, p. 73-80.

tuelle élargie venait à s'établir un climat de liberté et de tolérance : Thémistius qui, dès 376, rendait à Rome hommage à l'ἐλευθερία, citait la Bible à côté d'Homère : des *gentiles antiquarii*, aux dires de Palladius en 384, pourraient siéger dans un concile œcuménique auprès de représentants des religions juive et chrétienne ; des *pagani* se convertissaient au judaïsme et Jérôme, travaillant sur les Écritures, recourait à la bibliothèque synagogale de Rome[1].

Conséquence de cette nouvelle situation, le parti païen reprend le pouvoir dans la zone centrale de l'Empire. Prétextat, le *princeps religiosorum* — sa piété, cumulant dix sacerdoces publics et privés, stimule de la ferveur des mystères son ritualisme patriotique — reçoit la préfecture du prétoire d'Italie et Symmaque devient préfet de la Ville.

En 364-365, le père de Symmaque, ayant déjà obtenu cette fonction, avait dédié une inscription à la *Victoria Augusta, comes dominorum principum* ; l'orateur, lui-même, avait, durant son proconsulat d'Afrique (363), restauré le monument de la Victoire de Carthage[2]. Ces antécédents personnels ne pouvaient que l'inciter à renouveler sa requête de 382, ce qu'il fit devant le consistoire de Milan à l'été 384.

La *Relatio* III, jointe au dossier ambroisien, a joui d'une grande fortune dans l'Antiquité et au Moyen Age, mais, à elle seule, par sa sobriété, elle le méritait bien. Rappelons-en les principales données : la discussion théorique est courte, Symmaque laissant ces développements aux *otiosi*. Comme l'individu à sa naissance reçoit une âme, aux peuples échoient, tels les génies de leur destinée, des dieux nationaux qui les protègent. Mais cette diversité, en quelque sorte primaire, s'abolit dans le mystère d'un au-delà commun à tous. Pour y pénétrer un seul chemin ne suffit pas. Puisque, par principe, aucune secte n'a donc à être privilégiée, il faut en rester aux réalités tangibles qui, elles, plaident pour le *statu quo*. Les cultes indigètes ont en leur faveur l'autorité de l'ancienneté, une durée à l'abri des volte-faces et des mesures de circonstance. Plus encore, ils ont prouvé leur efficacité en sauvant l'État au cours des âges. Rome, par eux, a atteint une vieillesse qui lui vaut de disposer d'elle-même. Que ceux qui ne croient pas en la divinité de la Victoire — matérialisée par son autel — rendent au moins hommage à son nom, selon un compromis dans l'art des formules officielles qui jusqu'à présent a permis la coexistence entre chrétien et païens et le loyalisme de tous.

La seconde moitié du discours concerne les sanctions financières

1. L. Cracco Ruggini, *art. cit.*, p. 42-43 (Ead., *Pagani, Ebrei e Cristiani : Odio sociologico e odio teologico nel mondo antico*, dans *Sett. Stud. Cent. It. Alto Medioeva*, Spolète, 1978-1980, p. 15-117).

2. *Ibid*, p. 26, n. 59. Sur Symmaque et Prétextat, l'état complet de la bibliographie est donné par L. Cracco Ruggini. Nous renvoyons donc le lecteur à cette monographie.

auxquelles en 357 Constance II n'avait pas osé souscrire : les Vestales qui prient pour l'éternité de l'Empire et les autres prêtrises ne doivent pas, contre tout droit, être privées de subventions ou de leurs legs, car la famine et les « malheurs du monde romain » ont suivi cette suppression. Le prince, sans avoir à en prendre la responsabilité, est lié par les engagements du passé et sa justice consiste à conserver à chacun les biens acquis[1].

Implicitement placée sous le patronage de la tolérance constantinienne, la plaidoirie fut bien accueillie et aurait obtenu gain de cause si Ambroise — cette fois il prenait l'initiative — n'avait immédiatement réagi. L'intervention fut brutale. Sans attendre de connaître le texte de la *Relatio*, il mit Valentinien II au pied du mur : chacun doit librement défendre sa croyance, Symmaque le fait mais que l'empereur l'imite, lui qui, par définition, soldat de Dieu, a pour obligation fondamentale de donner la preuve de son zèle pour la foi. Aucune complaisance dès lors n'est admissible à l'égard de cultes qui ont été persécuteurs. Avant toute décision, cependant, le prince n'étant qu'un enfant, il faut consulter son père Théodose ; l'évêque a aussi son mot à dire dans cette « question de religion » et il saurait tirer les conséquences d'une abrogation que dénoncent les ombres de Gratien et de Valentinien I (*Ep.* 17).

Cette première réponse de principe, mortifiante pour la cour de Milan, fut sans délai complétée par une seconde ainsi définie par Ambroise : *refellendae relationis, non exponendae superstitionis mihi studium fuit* (§ 39). La division initiale borne à un point sur trois la querelle théologique, celle-ci s'articulant autour de deux idées : 1) les dieux, autochtones ou étrangers — il n'est pas question des génies — n'ont pas aidé les Romains qui se sont forgé leur propre Victoire ; 2) pour un chrétien, il n'y a pas de mystère, mais une vérité révélée qui le comble de certitude. Comme chez Symmaque, le débat passe ensuite sur le terrain pratique : Vestales et prêtres païens sont privés de subventions, mais souligne l'évêque qui feint d'ignorer la spécificité civique des sacerdoces traditionnels, le traitement est le même pour l'Église catholique ; quant aux donations enlevées aux temples, elles ne concernent que les biens fonciers dont les revenus ne sont pas utilisés à des fins d'assistance. Si en troisième lieu, on invoque les mauvaises récoltes de l'an passé, celles-ci ne sauraient entrer en ligne de compte. Limitées à certaines provinces, elles n'ont pas plus de signification morale que les bons résultats de la présente année. Parvenu au terme de son argumentation, Ambroise éprouve alors le besoin de la creuser en répondant à plusieurs objections : le monde entier

1. Sur cet aspect juridique de l'argumentation, voir en dernier lieu A. Dihle, *Zum Streit um den Altar der Viktoria*, dans *Studia I. H. Waszink*, Amsterdam, 1973, p. 81-97.

est en progrès, pourquoi Rome seule resterait-elle en état d'enfance? : on ne manque pas d'autel ailleurs — il en existe en particulier *in templo uictoriarum* — maintenir celui du Sénat serait une provocation pour ses membres chrétiens et son président, l'Empereur[1]; celui-ci, enfin, n'a pas à s'inquiéter du précédent de la mort de son frère : ce sont là de simples vicissitudes de l'histoire. Et le dernier mot est pour la tolérance, mais entendue dans un sens ambrosien : elle doit jouer en faveur des décrets de Gratien (*Ep.* 18).

L'importance de cette seconde lettre est capitale pour notre propos puisqu'elle est à la base du second livre du *Contre Symmaque*, écrit, on le redira, en 402. Mais avant de faire le saut de ces deux décennies (384-402), il paraît nécessaire de signaler encore quelques dates décisives de la période intermédiaire. Après l'échec de Symmaque à Milan, le parti païen perd son champion, Prétextat. Cette mort, survenue avant la fin de 384, est célébrée, F. Dolbeau vient de confirmer admirablement cette thèse de L. Cracco-Ruggini[2], par le *Carmen contra paganos*, une œuvre virulente qui, avec le *Poema ultimum* et le *Carmen ad quemdam senatorem*[3], manifeste que l'époque des restitutions en faveur des temples est révolue. Aussi, quand Maxime, en paix armée avec le reste de l'Empire dès ces mêmes mois d'été, envahit l'Italie en 387, il rallie à sa cause, en dépit de son orthodoxie, aussi bien les Juifs que les tenants des anciens cultes comme Symmaque. Sa défaite, l'année suivante, est donc un triomphe du christianisme, et voilà pourquoi à Constantinople, puis à Milan on émet le type jamais vu jusqu'alors de la Victoire portant la croix sur un globe[4]. Prudence se souviendra de ce symbole.

Pour la troisième fois dans le siècle — nous reviendrons là-dessus — après 312 et 357, un empereur fait alors son entrée solennelle dans l'Urbs. Ce voyage de Théodose en 389 frappe les imaginations qui immanquablement établissent des comparaisons avec les deux précédents. Les miracles d'autrefois se répètent et le prince, subjugué par la Ville, fait sa paix avec l'aristocratie romaine. Symmaque, entre autres, reçoit son pardon et même en 390 est désigné comme consul pour l'année suivante. Cet heureux retournement explique un troisième plaidoyer à Milan *de ara restituenda*, dans les premiers jours de 391[5]. A en croire le *De promissionibus Dei*, Symmaque aurait été

1. Ambroise rappelle ainsi au titulaire de la préfecture de la Ville qu'il ne préside le Sénat que par délégation ; selon un processus inverse, l'*Histoire Auguste* nomme les sénateurs *principes mundi* (S. H. A., *Prob.*, 11, 2).

2. F. Dolbeau, *Damase, le « Carmen contra paganos » et Hériger de Lobbes*, *Revue des études augustiniennes*, 27, 1981, p. 38-43.

3. J.-M. Poinsotte, *La présence des poèmes antipaïens anonymes dans l'œuvre de Prudence*, à paraître dans la *Revue des études augustiniennes*.

4. O Ulrich Bansa, *Moneta Mediolanensis (352-498)*, Venise, 1949, p. 101.

5. O. Seeck, *Symmachi opera*, dans *M. G. H., A. A.*, VI, 1, 1883, p. LVIII. Deux textes parlent

sur le champ remis dans une voiture non bâchée. Crédible ou pas, l'anecdote témoigne que si le Sénat avait pu un temps profiter des suites du fameux massacre de Thessalonique, Théodose désormais s'était soumis à Ambroise. La pause législative introduite par la mort de Gratien cessait et le 24 février 391 était signée l'abolition officielle du paganisme : outre la prohibition renouvelée des sacrifices, il était interdit de fréquenter les temples et d'adorer les statues[1]. Même vidé de sa substance, le mot de tolérance ne devait plus être prononcé.

Symmaque et ses amis — le plus remarquable d'entre eux s'appelle Nicomaque Flavien, un haut-fonctionnaire romain qui avait choisi de servir Théodose et était encore en poste comme préfet d'Italie — ne s'avouèrent pas vaincus. Il leur restait à exploiter les rancœurs de Valentinien II, confiné au-delà des Alpes. Quand, après la mi-391, Théodose eût quitté la péninsule pour l'Orient, une quatrième légation sénatoriale partit en Gaule[2]. Le jeune Auguste ne se déjugea pas, mais en avait-il le pouvoir, lui qui semble bien avoir été conduit au suicide, le 15 mai 392?

Cette disparition sonna en Occident l'heure de la revanche pour Nicomaque Flavien, Symmaque restant en retrait. Sollicité par lui, le nouvel empereur des Gaules, puis bientôt d'Italie, l'ancien rhéteur Eugène s'en tira par un subterfuge : à titre personnel, il rendit les biens des temples aux chefs du parti païen. Ambroise, dans sa lettre de protestation (*Ep.* 57), s'en tient au problème des subventions et ne parle pas de l'autel qui dût être rétabli. Pas pour longtemps ! Le 6 septembre 394 l'usurpation était écrasée. Théodose revenait en vainqueur et ceux qui échappèrent à l'épuration immédiate durent se convertir[3]. Nicomaque s'était suicidé. Symmaque sut attendre la mort de Théodose qui survint quelques semaines plus tard, au commencement de 395.

de l'événement : 1° Ambr., *Ep.*, 57, 4 : *postea etiam clementissimo imperatori Theodosio coram intimaui atque in os dicere non dubitaui, cui intimata senatus legatione huiusmodi, licet non totus senatus poposcerit, insinuationi meae tandem adsensionem detulit et sic aliquibus ad ipsum non accessi diebus. Nec moleste tulit*; 2° Quoduultdeus, *De promiss. Dei*, III, 38, 2 : *cui Symmachus... praeconio laudum in consistorio recitato... aram Victoriae in senatu restitui christiano, ut nouerat, principi intimauit. Quem statim a suis aspectibus pulsum in centesimo lapide raedae non stratae inpositum ea die manere praecepit.* Seeck concilie les deux témoignages en supposant que Symmaque, venu remercier l'empereur au début de son consulat, en profita pour appuyer une requête préalablement déposée. On a également songé aux années 389 et 390, mais à la fin de 389 Symmaque renonça à bouger de Rome ; il quitta la Ville en 390, sans doute pour ses environs, et occupa le reste de l'année à préparer son consulat. Les faveurs de la cour, attestées en 389 par une invitation aux fêtes du consul Néotérius et en 390 par sa propre nomination, sont mieux explicables avant l'échec de la troisième plaidoirie. Comme la crise de Thessalonique dure de mai à décembre 390, le refus de Théodose paraît plus plausible après sa pénitence publique.

1. *Cod. Théod.*, 16, 10, 10 : *Nemo... mortali opere formata simulacra suspiciat.*

2. Ambr., *Ep.*, 57, 5 : *Iterum Valentiniano augustae memoriae principi legatio a senatu missa intra Gallias nihil extorquere potuit.*

3. Aug., *De Ciu. Dei*, V, 26, parlant de Théodose, *inimicorum suorum filios, quos non ipsius iussus sed belli abstulerat impetus, etiam nondum christianos ad ecclesiam confugientes, christianos hac occasione fieri uoluit...*

A l'Ouest le maître était maintenant — il le sera encore en 402 — le régent Stilicon, un semi-barbare entré par alliance dans la famille de Théodose. L'empire était divisé en deux, mais le tuteur d'Honorius visait à en reconstituer l'unité, sous l'hégémonie de Milan. Contre Arcadius et ses ministres les dirigeants de la *Pars Occidentis* avaient besoin de l'appui de l'aristocratie romaine et des symboles qu'elle incarnait. Stilicon se rapprocha donc de Symmaque[1] et de nouveau, Ambroise étant décédé en 397, s'exprima une tendance au syncrétisme : une inscription de Salone, datable de cette époque, réunit païens, Juifs et chrétiens autour du précepte : « Ne pas faire ce qu'on ne voudrait pas qu'on vous fasse » ; dans le laraire de Sévère Alexandre, tel qu'il est imaginé par l'*Histoire Auguste*, les effigies d'Abraham et du Christ côtoient celles d'Orphée et d'Apollonius de Tyane[2]. Rien d'étonnant dès lors, si on reparle de la *Romana Victoria*. A en croire cette même *Histoire Auguste* achevée donc, semble-t-il, au tournant de 398-399[3], le père du susdit Sévère Alexandre rêve qu'il est emporté sur les ailes de la « Victoire des Romains qui est au Sénat »[4]. En 400, lors du consulat de Stilicon, l'image de la déesse accueille le Régent[5]. Une constitution d'Honorius, en 399, n'a-t-elle pas déclaré : « De même que nous interdisons les sacrifices, de même nous voulons conserver les ornements des édifices publics? »[6], un texte clair pour le législateur mais sans doute plus équivoque dans les esprits qui, proscrivant l'autel, autorise la statue. Quatre ans plus tard, Claudien est là encore notre garant, la sculpture qui ne l'a jamais quitté est toujours dans ce que l'historiographe païen continue d'appeler « son temple »[7]. Entretemps, Prudence avait mis la dernière main à son *Contre Symmaque*.

Le poète espagnol — on le croit de Calahorra — était né en 348. Après avoir mené une vie d'administrateur — il dut gouverner la province de Savia[8] et être employé dans le *scrinium libellorum* — il

1. S. Roda, *Simmaco nel gioco politico del suo tempo*, dans *Studia et Documenta Historiae et Iuris*, 39, 1973, p. 53-114 ; pour la politique religieuse de Stilicon, vers 397-399, cf. S. Mazzarino, *R. I. L.*, 71, 1938, p. 235-262.

2. L. Cracco Ruggini, *art. cit. supra*, p. 236, n. 5, p. 39, n. 101 et p. 42, n. 103 ; Ead., *art. cit. supra*, p. 241, n. 1, p. 76, n. 97 : la même maxime : *quod tibi fieri non uis alio ne feceris*, est gravée sur une tombe de Concordia datant certainement des premières années du règne d'Honorius ; elle était une des phrases favorites de Sévère Alexandre, selon l'*Histoire Auguste*, cf. S. H. A., *Seu. Al.*, 51.8.

3. En dernier lieu, voir A. Chastagnol, *Quatre études sur « La Vita Cari »*, dans *Antiquitas*, 4, 14, Bonn, 1980, p. 45-71.

4. *Supra*, p. 238, n. 4 ; J. Straub, *Heidnische Geschichtsapologetik in der Christlichen Spätantike*, Bonn, 1963, p. 146-149.

5. Claudian., *De laud. Stil.*, III, 213-215 : *Quae uero procerum uoces, quam certa fuere / gaudia, cum totis exsurgens ardua pennis / ipsa duci sacras Victoria panderet aedes!*

6. *Cod. Théod.*, 16, 10, 15 : *Sicut sacrificia prohibemus, ita uolumus publicorum operum ornamenta seruari.*

7. Claudian., *VI Cons. Hon.*, 597-599 : *Adfuit ipsa suis ales Victoria templis / Romanae tutela togae, qui diuite pompa / Patricii reuerenda fouet sacraria coetus.*

8. I. Lana, *Due capitoli Prudenziani. La biografia. La cronologia delle opere. La poetica*, dans *Verba seniorum, Collana di testi e studi patristici*, ns, 2, Rome, 1962.

avait ainsi dès avant son cinquante-septième anniversaire, en 405, décidé de consacrer le reste de son existence « à célébrer Dieu par ses chants » (*Praef.* 36). Selon les recherches les plus récentes[1], les premières pièces de Prudence seraient postérieures à 398. Cette chronologie basse est démentie, à notre avis, par le livre I du *Contra Symmachum*, et c'est ce qui va être l'objet de notre démonstration.

La meilleure manière d'introduire le débat est de rappeler la structure des deux chants du poème. Tel que nous les lisons, ceux-ci sont précédés d'une préface. La première, en 89 asclépiades mineurs[2], développe métaphoriquement la piqûre de Paul par la vipère. Puis 657 hexamètres dactyliques se décomposent en parties très équilibrées[3] : à une introduction de 41 vers sur l'édit de Théodose correspondent 42 vers de conclusion qui interpellent Symmaque sans le nommer. Le corps du texte, quant à lui, est divisé en deux grands ensembles : tout d'abord, sur trois volets d'égale grandeur (122 + 123 + 121 v.) se répartit un *Aduersus nationes* condamnant la divinisation des hommes grecs ou latins, puis celle des forces naturelles ; ensuite, on retourne à l'actualité : voyage et discours de Théodose (103 v.), réponse de Rome (105 v.).

La préface du livre II, écrite en 65 glyconiques, place cette fois l'entreprise de Prudence sous le patronage de Pierre marchant sur les flots dans le sillage du Christ. Lui succèdent 1.132 hexamètres dont l'organisation n'a pas la même simplicité.

Après 4 vers de transition et un rapide avant-propos sur le culte de la Victoire, une forme dialoguée où la réponse chrétienne s'étend toujours plus largement que l'argumentation de Symmaque fait compléter un exposé général d'environ 200 vers par l'examen de trois thèmes particuliers. On traite ainsi successivement en une centaine de vers du *mos maiorum*, du génie de la Ville et de l'utilité militaire du paganisme. Un grand excursus de près de 200 vers coupe alors la discussion. Prudence, cessant de réfuter, proclame le rôle providentiel de la *Romania* et exalte la victoire chrétienne de Pollentia. Après ce sommet, la controverse reprend deux derniers points du rapport du Préfet : les voies de la connaissance (136 v.) et le problème pratique des subventions (223 v.). Cette composition qui s'achève par une diatribe contre la gladiature est donc beaucoup plus savante que celle qu'on observe au chant I[4]. Imposant par sa longueur presque doublée,

1. J.-L. Charlet, *Prudence, poète biblique. Recherche sur la création poétique dans le « Cathémerinon »*, Paris, Thèse, 1969 (édition provisoire).

2. J. Veremans, *L'asclépiade mineur chez Prudence*, dans *Latomus*, 35, 1976, p. 12-42.

3. I) *Introduction* : v. 1-41 ; II) *Développement* : A) *Traité « aduersus nationes »* : 1° histoire générale du paganisme : v. 42-163 ; 2° histoire de la religion nationale : v. 164-286 ; 3° divinisation des forces naturelles : v. 287-407 ; B) *L'actualité politico-religieuse* : 1° voyage et discours de Théodose : v. 408-510 ; 2° réponse de Rome : v. 511-615 ; III) *Conclusion* : v. 616-657.

4. I) *Transition* : v. 1-4 ; II) *Avant-propos* : v. 5-66 ; III) *Développement* : A) *Doctrine géné-*

par son jeu rhétorique, par l'alternance des masses (4 autour de 100 vers, 3 autour de 200), le second livre résulte par conséquent d'une orchestration élaborée, comme si après un premier essai le poète donnait enfin sa mesure.

Entre les deux chants les disparités ne sont pas seulement dans la forme, trois différences essentielles apparaissent également, quand on considère le fond.

1° Alors que dans le *Lib.* II, la *Relatio* et son auteur occupent le devant de la scène, alors que, du moins en frontispice, l'affaire de la Victoire y est évoquée, on a pu mettre en doute[1] que le livre I fût un *Contra Symmachum*, tant celui-ci en était absent, n'intervenant que dans les derniers vers de la conclusion, tant aussi on gardait le silence sur la *Romana Victoria*[2]. A vrai dire, cet hypercriticisme est exagéré, car dans le développement plusieurs thèmes de philosophie politique et religieuse sont effleurés dont l'esquisse sera amplifiée dans le second livre[3]. Néanmoins, l'impression demeure qui est celle d'une hétérogénéité constitutive.

2° Autant qu'un *Aduersus nationes*, le premier livre pourrait s'appeler un *De signis*, car c'est ce mot qui lui assure son unité profonde. L'*ara Victoriae* n'est que le plus illustre de ces autels d'où s'échappent les fumées qui enveloppent la totalité du poème d'une symbolique de l'ombre et de la lumière[4]. Comme tous les autres, il

rale : v. 67-269 ; B) *Points particuliers* : 1° Le *mos maiorum* : v. 270-369 ; 2° Le *genius urbis* : v. 370-487 ; 3° Utilité militaire du paganisme : v. 488-577 ; C) *Excursus* : v. 578-773 ; D) *Reprise des points particuliers* : 4° La voie de la connaissance : v. 774-909 ; 5° Les subventions : v. 910-1113 ; IV) *Conclusion* : v. 1114-1132.

1. G. Zappacosta, *art. cit.* : remarquant avec raison les similitudes entre le premier livre du *Contra Symmachum* et le *Carmen contra Paganos* (cf. *infra*, p. 258, n. 5), cet auteur croyait que la cible de Prudence était Nicomaque Flavien. Cette attribution est de toute façon ruinée, puisque nous savons maintenant que le *Carmen* visait Prétextat, mort en 384 (cf. *supra*, p. 243, n. 2).

2. En fait depuis 382, puisque l'autel avait été enlevé de la Curie, il n'y avait plus de culte officiel de la Victoire des Romains. Il n'était donc pas nécessaire de faire figurer celle-ci dans un tableau du Panthéon. Cet argument toutefois n'est pas pleinement satisfaisant, car, selon Ambroise (*Ep.*, 18, 31), *ara etiam in templo uictoriarum*, un texte inconnu de T. Hoelscher, *Victoria Romana*, Maycnce, 1967, p. 119 et 165, qui explique la mise au pluriel par la division du pouvoir entre plusieurs empereurs. Le problème des Victoires et de leur temple serait à reprendre en considérant aussi les impératifs artistiques et la tendance originelle à la duplication dans les phénomènes religieux (cf. *R. E.*, II, 8, 2, 1958 (S. Weinstock), col. 2501-2542).

3. Plusieurs échos de la *Relatio* III s'entendent dans le livre I ; opposition *numen-nomen* : *Rel.*, III, 3 et *C. S.*, I, 220 ; thème de la liberté : *Rel.*, III, 9 et *C. S.*, I, 335-336 ; allusion au génie : *Rel.*, III, 8 et *C. S.*, I, 447. De ce fait, la critique du Soleil au livre I annonce les développements sur le fatalisme astral (II, 407 sqq.), de même que la brève notation *leges et iura dedisti* (*C. S.*, I, 455) préfigure l'éloge de la mission civilisatrice de Rome (II, 578 sqq.). Imaginer un contexte non symmachien paraît donc difficile.

4. Les nuages qui couvrent Rome (*C. S.*, I., v. 408-426), plus que de phénomènes météorologiques, proviennent de la fumée des sacrifices et, se confondant avec eux, y tourbillonnent les démons attirés par le sang des autels. Cette coloration noire, qui est celle de la nuit physique et intellectuelle, mais aussi des ténèbres infernales, fait contraste avec la lumière brillante — non de la beauté, de la richesse, du pouvoir, des faux dieux, mais de la blancheur baptismale, de l'éclat des armes chrétiennes, de la splendeur de la voûte céleste. Sur ce contraste, voir l'article précité de F. Solmsen dans les *Vigiliae Christianae*.

forme un couple cultuel avec le *signum* païen auquel s'oppose le *signum* chrétien. Voilà pourquoi la dénonciation de ces dieux de pierre et de métal devant qui chaque fois est placé un autel[1] fait corps avec le récit de l'*aduentus* théodosien où triomphe sur les enseignes le signe de la Croix. Aux images d'hommes divinisés par les formes anciennes ou plus récentes de l'évhémérisme, à celle éventuellement de la Victoire, était substitué le sceau du Dieu des chrétiens, c'est-à-dire le chrisme. Manifestant de la sorte son allégeance au Christ, l'armée romaine était dès lors sûre de vaincre les tyrans[2].

Il était donc dans la ligne même de ce chant I que le discours de Théodose trouvât son aboutissement dans un édit sur les statues et bien à tort a-t-on à ce propos parlé d'anticlimax[3]. Au contraire, si on admet désormais que là était le problème central du premier livre, comment ne pas voir que la solution qu'il propose n'est pas du tout celle du *Lib.* II? Dans son allocution, en effet, Théodose, selon la tradition de Constantin, préconise le maintien des *simulacra* comme œuvres d'art : *Liceat statuas consistere puras, artificum magnorum opera* (v. 502-503). Au contraire, le livre II expédie la question dans ses soixante-six premiers vers et n'y revient pas, puisque ce qu'*in fine* demande le poète, c'est l'abolition de la gladiature. Mais surtout les décisions impériales ont considérablement évolué. A l'instar de l'initiative prise à son propre compte par Gracchus, le préfet de 377, Honorius et Arcadius — fictivement réunis à Rome — ordonnent la destruction des statues : *Frange repulsorum foeda ornamenta deorum*

1. Saturne, statue et autel, v. 53 et 234 ; Priape, statue et culte, v. 102 et 113 ; Hercule, statue et culte, v. 120 et 226 ; Bacchus, autel, v. 129 ; la Fortune, statue et culte, v. 205 ; Dioscures, Tros, Italus, Janus, Sabinus, Picus, statues et autels, v. 227-237 (*omnibus ante pedes posita est sua cuique uetusta arula*) ; Auguste, autel, v. 246 ; le Soleil, statue et culte, v. 345-353 ; Pluton, autel, v. 397 ; Jupiter, autel, v. 579. Pour dénommer la statue, Prudence, outre des dérivés de *formare* et de *fingere*, utilise *simulacrum* et bien sûr *statua*. Mais *signum* pris au sens de statue ne fait pas défaut : *accirent proceres Erycino e uertice signum* (v. 186). Voir aussi *infra*, n. 3.

2. Le *signum* païen présente quatre occurrences : 1° les statues des dieux, qu'il s'agisse de divinités traditionnelles, autant dire des hommes morts, selon Évhémère, ou bien des empereurs ayant bénéficié — c'est le même processus — de l'apothéose ; 2° les statues des princes régnants, ces *imagines* auxquelles les Gentils rendent un culte encore en 407 (Hieron., *In Dan.*, III, 18) ; 3° les enseignes où sont brodées les effigies des empereurs ou des dieux (Hercule, la Victoire), voire simplement leurs noms ou leurs monogrammes (cf. S. H. A., *Diadum.*, 3,1) : ainsi l'unité militaire marque son appartenance et reçoit dénomination et protection ; 4° la bulle de plomb avec portrait du souverain : on la distribue aux soldats lors de l'enrôlement.

Les chrétiens et donc Prudence, évitant l'anthromorphisme, n'ont ni sculpté ni dessiné sur la pourpre la figure du Christ, mais ils ont inscrit, avec ou sans les initiales de son nom, cette sorte d'étendard qu'était la croix, tant sur les drapeaux d'une armée devenue celle de Dieu que sur le front des baptisés, recrutés ainsi dans la milice chrétienne. Cf. W. Seston, « *Fahneneid* » et « *Feldzeichen* », dans *Scripta Varia*, Rome, 1980, p. 253-258 et 263-281 ; *C. S.*, I, v. 464-466, 484-488, 494-495, 567 et 586.

3. *Supra*, p. 235, n. 1, article de F. Solmsen dans *Philologus*. — Le double sens de *signum*, « statue » et « enseigne », qui anime donc la dialectique du livre I, est admirablement exprimé par un passage de la *pompa* de Gallien : *Signa templorum omniumque legionum ibant*, S. H. A., *Gall.*, 8, 6, et E. W. Merten, *Zwei Herrscherfeste in der Historia Augusta*, dans *Antiquitas*, 4, 5, 1968, p. 90-92.

(v. 64), le terme d'*ornamenta* ne désignant pas les autels, comme dans l'*Ep.* 18, 10 d'Ambroise — et c'est là, reconnaissons-le, une amphibologie qui a pu obscurcir le débat — mais bien, dans un contexte consacré aux beaux-arts, les sculptures, en particulier, celle de la Victoire[1].

3° Beaucoup plus évident encore se présente le brouillage de la chronologie. La *Relatio* a effectivement été lue en 384, devant Valentinien II et dans un climat qui inclinait à la tolérance. Tout ceci a disparu, aussi bien le nom du prince suicidé, jamais prononcé que d'éventuelles concessions au nom d'une liberté de conscience qu'Ambroise lui-même reconnaissait. Mais la polémique n'a pas été seulement déracinée de son environnement temporel, de surcroît ce transfert a abouti à deux datations absolument inconciliables. Le protagoniste du *Lib.* I est Théodose, mort en 395, ceux du *Lib.* II, Honorius et Arcadius, empereurs après cette date.

Certes, comme il joue avec la géographie — Arcadius est présent à Rome — Prudence bouleverse parfois l'ordre des événements (ainsi les sénateurs qui se convertissent l'ont fait des années avant que Théodose ne parlât à la Curie)[2]. Pourtant un déplacement d'axe aussi important dans la mise en scène ne se laisse pas aussi facilement expliquer. Pourquoi choisir de situer les deux débats successifs à des moments différents, sans indiquer, en parallèle à la transition thématique, comment on passe du règne de Théodose à celui de ses fils? Si l'œuvre avait été dès l'abord conçue comme un tout, le poète qui avait parfaitement le droit de prendre comme toiles de fond deux milieux historiques séparés par une dizaine d'années, aurait, croyons-nous, procédé à une meilleure harmonisation.

En fait, cette coordination est venue après coup. Prudence ne pouvait ni gommer le personnage de Théodose, central dans le livre I, ni ne pas se référer dans le second à une situation qui lui était largement postérieure. La réelle homogénéité du *Lib.* I[3] empêche de songer à de substantiels remaniements par correction ou ajout. Tout au plus a-t-on aménagé la clausule, de même que les v. 1-4 du *Lib.* II

1. W. Steidle, *art. cit.*, p. 235, n. 1, nie à tort cette contradiction où il voit plutôt la juxtaposition de deux points de vue différents, celui de la culture et de la politique, d'une part, celui de la critique religieuse, de l'autre. Le contexte (II, 61-63) ne permet pas de douter que, dans le vers qui suit (64), *ornamenta* désigne la statue. Voir aussi *supra*, p. 236, n. 1.

2. *C. S.*, I, 551-565 : 1° *Amniadum... Anicius... Paulinorum... Bassorum* = le chrétien, préfet de la Ville en 382-383, Anicius Bassus, sans doute fils d'Amnius Paulinus (*P. L. R. E.*, p. 152-154, n° 11) ; 2° *Olibriaci* = le chrétien, consul de 379, Olybrius, fils d'une Proba et époux de la fille d'Anicius Bassus (*Ibid.*, p. 640-642, n° 3) ; 3° *Proborum* = le chrétien, consul de 371, Probus (*Ibid.*, p. 736-740, n° 5, et *infra*, p. 257, n. 2) ; 4° *Gracchos* = le chrétien, préfet de la Ville de 377, Gracchus (*Ibid.*, p. 399, n° 1). Ce fait n'avait pas échappé à W. Steidle qui en esquive pourtant les conséquences.

3. Livre bâti autour de l'idée de *signum* et tout éclairé du contraste entre l'ombre et la lumière, le chant I progresse, en outre, selon un ordre chronologique fermement souligné, cf. *infra*.

sont bien un artifice pour souder — sans guère de phrases : trois vers de rappel et un pour annoncer la suite — les deux chants ensemble. Simultanément, d'une façon plus heureuse, le poète a imaginé de jumeler ceux-ci — on remarquera, au passage, que le *Contre Symmaque* est la seule œuvre prudentienne à compter plus d'un livre — par deux préfaces[1]. La préface métaphorique plaît à Prudence[2] : l'*Apothéose*, l'*Hamartigénie*, la *Psychomachie* en comportent une ; celle du livre II lui est vraiment consubstantielle, car le miracle du Christ marchant sur les eaux — un symbole baptismal déjà à Doura-Europos[3] — est un appel à cette Foi qui ensuite parle si longuement. Or, Ch. Piétri l'a bien montré[4], la *Concordia apostolorum* est une idée-force de la fin du IVe siècle. En écrivant pour le *Lib.* I une préface sous le vocable de Paul, Prudence enrichissait donc son argumentation d'éléments supplémentaires : les Dioscures, *celsae duo numina Romae*[5], cédaient la place aux deux « génies », nouvelles puissances tutélaires de la Ville chrétienne. En même temps, le poète assurait à son œuvre une cohésion littéraire, sinon historique.

Maintenant que nous avons pris conscience de l'indépendance réelle de chacun des deux chants, il faut préciser leur genèse.

Partons du plus sûr : le *Lib.* II est écrit tandis que le souvenir de la bataille de Pollentia était encore frais et qu'on mesurait à peine les conséquences de cette fausse victoire. Alaric avait envahi l'Italie — c'était la première fois que la péninsule était attaquée depuis le IIIe siècle — en novembre 401. La rencontre des deux armées eut lieu le jour de Pâques, le 6 avril 402. A la charnière de l'été et de l'automne de la même année, Claudien récite le *De Bello Getico* à Rome en présence de Stilicon. Cette œuvre pourrait avoir été connue de Prudence, les parallèles sont trop flous pour qu'on en dise davantage[6]. En 403, une seconde poussée de l'ennemi se produit, elle est enrayée en juin à Vérone et au 1er janvier 404, le panégyrique de Claudien pour le VIe consulat d'Honorius célèbre l'achèvement définitif de la campagne. Le *Contre Symmaque*, qui ne se réfère pas à la deuxième incursion d'Alaric, date donc de l'automne 402 ou de l'hiver 402-403. A ce moment là, le Barbare restait menaçant aux confins de l'Italie et la joie causée

1. Cette hypothèse que nous jugeons correspondre à la réalité a été énoncée dans son premier article par G. Zappacosta qui relève, en outre, des analogies entre les vers I, 643 sqq. et ceux de la Préface au second Livre, v. 51 sqq.

2. R. Herzog, *Die allegorische Dichtkunst des Prudentius*, dans *Zetemata*, 42, 1966.

3. W. Seston, *L'église et le baptistère de Doura-Europos*, dans *Scripta Varia*, Rome, 1980, p. 607-627 ; en revanche, le miracle de la vipère est peu représenté : on le verra sur les peintures de la basilique Saint-Paul effectuées sous le pape Léon.

4. Ch. Piétri, *Concordia Apostolorum et Renouatio Vrbis*, dans *M. E. F. R.*, 73, 1961, p. 275-322.

5. *C. S.*, I, v. 229.

6. C. Weyman, *Beiträge zur Geschichte der christlich-lateinischen Poesie*, München, 1926, p. 64-71.

par Pollentia se dégradait. T. D. Barnes[1] insiste à juste titre sur un flottement de l'opinion qui profitait aux païens : en décembre 402, la préfecture de Rome passe aux mains de ceux-ci.

Et Symmaque? On croit depuis Puech[2] qu'en février 402 le vieil orateur était venu une cinquième fois demander la restitution de l'autel de la Victoire. En réalité, Symmaque a bien gagné le *comitatus* de Milan à cette date ; cependant, quand on examine le dossier de son ambassade[3], rien de tel n'y est attesté, mais seulement la *necessitas patriae*, entendez des difficultés de ravitaillement comme souvent en ressentait la capitale oubliée. Or, dans les semaines qui suivirent, le sénateur mourut et cette disparition remit en pleine actualité l'homme et son œuvre la plus célèbre, la *Relatio* III. Les circonstances rendaient les oreilles attentives. Avec le recul, les arguments de 384 sur la déesse Victoire, protectrice de Rome, semblaient annoncer les incertitudes présentes. Symmaque mort devenait une carte du jeu politique. Il fallait à nouveau l'abattre dans l'opinion. Puisque le *De Ara restituenda* était relu, il devenait nécessaire de rééditer la réplique souveraine d'Ambroise, en la complétant par un argument aussi neuf que décisif : à Pollentia, Stilicon avait prouvé que la Victoire pouvait être chrétienne[4].

Prudence mit donc en vers l'*Ep.* 18, non par plaisir de lettré pour broder sur la prose de l'évêque de Milan, mais afin de proposer par cette dramatisation une réponse actualisée qui allierait à la force de la démonstration une beauté d'expression susceptible par son classicisme de séduire les lecteurs de Symmaque.

Or Ambroise, au terme de cette même lettre 18, avait écrit une phrase que nous avons déjà citée : *refellendae relationis, non exponendae superstitionis mihi studium fuit* (§ 39). Par la négative, il brossait ainsi un vaste programme où un exposé polémique sur le paganisme aurait été réuni à la discussion du rapport. Cette œuvre globale qu'Ambroise n'avait pas voulu écrire, Prudence, en 402, décida de la réaliser[5]. Par le moyen de remaniements et d'adjonctions, il transforma donc en livre I du *Contre Symmaque* un *Aduersus nationes* ré-

1. T. D. Barnes, *art. cit.*, p. 235, n. 1 ; *P. L. R. E.*, p. 35-36, n° 10 (Albinus).

2. A. Puech, *Prudence, étude sur la poésie latine chrétienne au IV^e siècle*, Paris, Thèse, 1888. Ce livre a dominé la critique prudentienne, en particulier celle qui s'attachait au *Contre Symmaque*. Comme Puech affirmait que cette œuvre obéissait dans sa totalité à « un plan conçu en une seule fois, d'un seul jet où ne sont ni reprises ni retouches » (p. 58), on s'explique mieux que jusqu'à G. Zappacosta, à l'exception d'une *retractatio* d'Amatucci, on n'ait jamais mis entre les deux chants plus que quelques mois d'intervalle.

3. Sym., *Ep.*, 4, 9 ; 5, 94-96 ; 7, 13 et 14.

4. Cette raison positive qui s'ajoute, sans les contredire, aux motivations plus négatives énoncées par T. D. Barnes, est le principal apport de l'article cité *supra*, p. 235, n. 1, de S. Döpp. Si on remonte en 402 avec Y.-M. Duval la date de la bataille de Vérone, cette contribution prend encore plus d'importance.

5. Nous exploitons ainsi une opinion émise par R. Argenio.

digé antérieurement et ceci déjà pour combler la lacune qu'Ambroise lui-même avait indiquée.

A quel moment dès lors situer la première version du *Lib.* I? Jusqu'à ce jour, deux dates ont été envisagées par ceux qui ne croyaient pas à une rédaction bloquée dans les années 401-402[1] : ou bien 394/395 ou bien 399.

La plus haute d'entre elles a été retenue par G. Zappacosta, en grande partie parce qu'il croyait identifier le personnage visé avec Nicomaque Flavien qui se suicida à la fin de 394. Cette thèse perd donc maintenant son principal appui, mais il faut surtout insister sur l'incompatibilité du *Lib.* I avec le climat politico-religieux qui s'était nécessairement instauré aux lendemains du combat de la Rivière Froide. La propagande officielle a beau célébrer la clémence de Théodose, en aucune façon Prudence n'aurait alors pu écrire : « Les questions du ciel ne sont jamais des obstacles pour les habitants de la terre qui veulent poursuivre leur chemin habituel. » Effectivement, sans tomber dans la complaisance, l'empereur et, à son exemple, Prudence tentent de maintenir la concorde. Au lieu de terminer ses propos par une proscription explicite des cultes, Théodose préfère insister sur son admiration pour les œuvres d'art que sont les statues des Dieux. Librement (*Libera*), ceux qu'il appelle les « lumières du monde » se rangent du côté où les appelle (*uocat*) l'avis d'un souverain qui, pour un temps, au moins, ne veut être que le *princeps senatus*[2]. Et tout dans le poème est à l'unisson. En magnifiant l'histoire romaine[3], en écrivant comme Virgile[4], en pensant comme Platon[5], en allant même jusqu'à pénétrer

1. I. Lana, T. D. Barnes, J.-L. Charlet, par exemple, sont d'accord pour estimer que le *Contre Symmaque* a été commencé avant l'été 401, c'est-à-dire avant le voyage de Prudence à Rome.

2. *C. S.*, I, 620-621, 502-505, 544-545, 611-612, cf. *infra*, p. 254, n. 4.

3. Par une suite d'adverbes, voire de phrases entières marquant le temps avec parfois des répétitions significatives (v. 42, 55, 59, 84, 102, 145, 149, 153-156, 180, 193, 197-199, 240-247, 271-274, 278-279) est fortement soulignée la séquence des générations depuis les origines mythiques jusqu'au IIIe siècle de notre ère, en passant par la Royauté, la République, le Haut-Empire. A deux reprises, en séries caractéristiques, un hommage est rendu aux Rois (v. 193) et aux Empereurs (v. 279-280 : dans ce dernier vers les *fortes Nerones* se rapportent au premier Drusus, cf. *Auct. de dupl. martyr.*, 17 : *Neque enim semper saeuiunt Nerones*; à noter également que le jugement favorable sur Septime-Sévère est partagé par Aurélius Victor). Ensuite l'histoire de Rome au Bas-Empire se déroulera, en n'étant rompue que par un seul retour en arrière (v. 524-537 : *exempla* républicains de Marius et de Cicéron, imités de Juvénal dont on sait par Ammien, 28, 4, 14, qu'il était redécouvert et relu dans les années 360-370).

4. A. Mahoney, *Vergil in the Works of Prudentius*, dans *The Catholic University of America, Patristic Studies*, 39, 1934, p. 81-124; Ch. Schwen, *Vergil bei Prudentius*, Diss. Leipzig, 1937. — Dans le poème Virgile sert à authentifier la description des faits religieux. Quelquefois Prudence l'utilise pour condamner le paganisme : inversement, il demande au Mantouan d'ennoblir le programme d'un Saint Empire Romain : *v. g. Denique nec metas statuit nec tempora ponit / Imperium sine fine docet*, échos de vers prestigieux qui résonnent aussi dans *l'Histoire Auguste* (*C. S.*, I, 541-542; Verg., *Aen.*, 1, 278-279; S. H. A., *Claud.*, 10, 5). Dans le *Lib.*, I, Prudence montre aussi qu'il a lu Catulle et Ovide.

5. *C. S.*, I, 30-32 : *Esset / Publica res, inquit, tunc fortunata satis, si / uel reges saperent uel regnarent sapientes*; avant et après Prudence, cette maxime platonicienne vient sous la plume d'auteurs chrétiens, cf. P. Courcelle, *La consolation de philosophie*, Paris, 1967, p. 60, mais *l'Histoire Auguste* la met en valeur en affirmant que Marc-Aurèle « avait toujours ce mot à la bouche »

à l'intérieur des consciences païennes[1], Prudence prônait une réconciliation respectueuse de chacun qui est impensable dans les mois qui suivirent la défaite d'Eugène.

Pour cette raison même, une datation en 399 pourrait séduire. Au détour d'une note[2], J. Fontaine l'a proposée, pensant découvrir une illustration de la détente qui se produisit alors dans la loi prescrivant la conservation des *publicorum operum ornamenta*[3]. Mais outre le fait que l'allocution d'un Prince mort depuis quatre ans doit être alors tenue pour un artifice de scénographie littéraire, le parallélisme entre les vers de Prudence et le texte législatif n'impose pas une pareille conclusion, si l'on observe que dès 382 Théodose savait dans une statue cultuelle distinguer la part de l'art de celle de la religion, que l'usurpation d'Eugène l'ayant conduit à changer de politique, *simulacra abscondit*, que, par conséquent, avec l'édit de 399, Honorius en revenait aux premières dispositions de son père d'une inspiration constantinienne[4].

Au demeurant deux indices suggèrent la même appréciation. On n'insistera guère sur l'un d'eux, à vrai dire simple *argumentum ex silentio*. Citant les *pignera clara Proborum*, Prudence ne dit mot ni de l'exceptionnel consulat revêtu en 395 par Olybrius et Probinus, les fils de Probus, ni de la légende diffusée vers 398-399 par l'*Histoire Auguste* selon laquelle cette famille descendrait de l'empereur homonyme du IIIe siècle[5]. L'autre objection nous paraît plus forte pour écarter toute chronologie basse. En 399, non seulement il n'y avait pas dans la conjoncture un événement susceptible de relancer l'offensive contre le paganisme et ses porte-parole, mais encore pour le haut fonctionnaire qu'était Prudence il eût été à la fois inconvenant et dangereux de s'attaquer, même en le couvrant de fleurs, à Symmaque, l'ami du régent Stilicon.

Dans ces conditions, si l'on cherche un moment où une polémique

(S. H. A., *Marc. Ant.*, 27, 7). Notons aussi la discussion scientifique sur le Soleil (v. 309-343) et le caractère de rationalité attribué à la religion chrétienne (v. 212-213).

1. Prudence, par les yeux du jeune *heres*, voit une mère prier, pâle devant la statue de la Fortune (v. 205) ; la même compassion se devine, explicite ou non, pour les foules abusées, les victimes de la lubricité des dieux, le vieillard barbu aux pieds des chevaux du Soleil (v. 70, 83, 179, 350). Par ailleurs, le style direct, que Théodose prenne la parole ou que le poète s'exprime en son propre nom, dynamise l'exposé, suscite la courtoisie, voire la sympathie de mise entre interlocuteurs (d'abord la vieille capitale, puis Symmaque), enfin facilite un épanchement oratoire qui a les libertés d'une conversation soutenue.

2. J. Fontaine, *Société et culture chrétiennes sur l'aire circumpyréenne au siècle de Théodose*, dans *Bull. Litt. Ecclés.*, 1974, p. 266-267, n. 64 = *Études sur la poésie latine tardive d Ausone à Prudence*, Paris, 1980, p. 292-293.

3. *Supra*, p. 245, n. 6 et 2. — A la fin de 398, Nicomaque Flavien junior est à nouveau bien en cour, étant invité pour les fêtes consulaires de Mallius Theodorus, cf. O. Seeck, *op. cit.*, p. LXXI.

4. *Cod. Théod.*, 16, 10, 8 : *simulacra artis pretio, non diuinitate metienda* ; Ambr., *De obitu Theodosii*, 4 et 38.

5. A lire Claudien, on voit que ces faisceaux gérés ensemble par deux frères ont frappé l'opinion ; S. H. A., *Prob.*, 24, 2-3.

pût se développer sans agressivité systématique et où de surcroît l'historicité du récit prudentien[1] soit susceptible de garder sa valeur, il y a nécessité à remonter avant l'usurpation d'Eugène. Nous choisissons l'année 391 et nous allons dire pourquoi.

Par précaution, au cas, peu probable, où les remaniements de la fin du premier chant affecteraient toute la conclusion[2], on prendra comme *terminus post quem*, ce qui est encore plus récent que le consulat de Symmaque au 1er janvier 391, une date postérieure au 24 février de cette année, jour de promulgation de l'édit qui interdisait le culte païen à Rome. Cette décision impériale, sans conteste évoquée par les vers 3 et 4 : *postquam medicina / Principis inmodicos sedarat in arce dolores*, commande, en effet, toute l'organisation intérieure du livre, puisque la vaste fresque historique qu'y déroule Prudence a pour aboutissement, après tant de siècles, les « proclamations » de Théodose et le vote du Sénat, c'est-à-dire les antécédents immédiats de la loi de proscription[3].

Mais si nous déterminons une fourchette entre février 391 et mai 392, on nous opposera aussitôt deux arguments intrinsèquement liés et qui semblent nous condamner *a priori* : 1° Prudence parle de deux tyrans : ce seraient Maxime et Eugène ; 2° Zosime fait écho au récit de Prudence ; or il situe explicitement la visite de Théodose en 394.

Examinons d'abord le deuxième point : entre Prudence et Zosime les analogies sont, de fait, constatables. Il en est une cependant qui éveille bientôt le doute. Comme notre poète, l'historien fait référence à un « appel » de l'empereur à la conversion[4]. Nous l'avons déjà dit. Ce vocabulaire n'avait plus sa place en 394. En réalité, on ne tarde pas à s'en apercevoir, Zosime transfère à l'extrême fin du règne et, peut-être non sans malice, des données qui appartenaient au voyage, celui-là, parfaitement daté, de l'été 389[5]. Preuve complémentaire, le témoignage de Claudien exclut formellement que Théodose ait à Rome célébré un triomphe sur Eugène, car, en 404, parlant par le truchement du panégyriste, la vieille Capitale s'exprime ainsi : « Trois fois, à des moments différents, j'ai vu des Augustes à l'intérieur de notre

1. Pour certains (W. Steidle, S. Döpp, J. Fontaine), à cause de son exemplarité, le personnage de Théodose, même après 395, continuerait à être ressenti comme présent.

2. Il faudrait pour cela considérer l'introduction du consul Symmaque comme un ajout de 402, mais les traces de la *Relatio* éparses dans le développement rendent cette hypothèse guère crédible.

3. *C. S.*, I, 506 : *talibus edictis urbs informata* ; 608-610 : *aspice quam pleno subsellia nostra senatu / Decernant infame Iouis puluinar et omne / Idolium longe purgata ex urbe fugandum.*

4. Zos., 4, 59, 1 : παρακαλῶν ἀφίεναι μὲν ἣν πρότερον μετήεσαν ὡς αὐτὸς ἔλεγε, πλάνην... μηδενὸς δὲ τῇ παρακλήσει πειστθέντος.

5. F. Paschoud, *Cinq études sur Zosime*, Paris, 1975 et p. 470-471, n. 213, de son édition Budé de Zosime : l'historien grec place en 394 seulement l'abolition du culte païen. Selon Paschoud, son intention était de rapprocher dans le temps le décès de Théodose et ses mesures contre le paganisme pour insinuer l'idée que l'Empereur chrétien était, lui aussi, frappé par « la mort des persécuteurs », une rétorsion en quelque manière au pamphlet lactancien.

pomoerium, mais de ces trophées la cause était la même, nos dissentions entre concitoyens. Ils sont venus superbes pour que j'aperçusse leurs chars ruisselants du sang latin. » Tous les commentateurs sont d'accord. En ce IVe siècle, d'autres visites plus pacifiques eurent lieu[1], mais les trois *aduentus* ensanglantés sont ceux de 312, de 357 et de 389, unis entre eux, nous le verrons, par d'impérieuses correspondances.

Reste l'autre argument, celui qui apparemment bloque sur le champ toute discussion. Quand Prudence écrit de Théodose, au vers 410, *gemini bis uictor caede tyranni*, il entend, dit-on, se référer aux deux victoires de 388 et de 394. Il existe pourtant une interprétation différente. Ensslin l'a proposée en 1953[2], et nous la faisons nôtre : Maxime n'était pas seul à exercer le pouvoir à Trèves, il y avait associé son fils Victor, en en faisant un Auguste à part entière[3]. Vaincu en Gaule après la défaite de son père en Italie, il avait donc offert à Théodose l'occasion d'un double triomphe.

La solution d'Ensslin, jusqu'à ce jour, n'a pas eu de succès et, qui plaiderait pour la partie adverse, pourrait, en effet, entreprendre une triple réfutation : 1° A *Gemini tyranni* de Prudence correspond chez Claudien en 395 un *Geminis tyrannis* qui désigne indubitablement Maxime et Eugène ; en outre, il serait curieux d'employer l'adjectif *geminus* à propos d'un père et d'un fils. 2° L'opinion publique se souciait peu de ce *Victor Augustus*, empereur de seconde catégorie. 3° L'accent mis sur la question religieuse et plus précisément sur le triomphe de la Croix implique qu'Eugène surtout était incriminé, puisqu'en définitive Maxime était un prince orthodoxe.

On nous permettra de nous essayer rapidement à lever ces objections : 1° *Stricto sensu*, *geminus* renvoie certes à la notion de gémellité ; mais l'idée première de jumeaux s'est élargie et le mot peut éventuellement servir, même quand les différences d'âge sont grandes, du moment que les deux personnes, dit Varron, « ont tout à l'identique ». Or dans le collège impérial, c'était bien la situation de Maxime et de Victor, tous deux Augustes, c'est-à-dire tous deux usurpateurs aux yeux de Prudence ; quant à la *iunctura* de Claudien, elle n'a pas inspiré Prudence, mais l'un et l'autre, dans des circonstances diverses, l'ont

1. Claudian., *VI Cons. Hon.*, 392-396 : *Nostra ter Augustos intra pomoeria uidi / Temporibus uariis : eadem sed causa tropeis / Ciuilis dissensus erat : uenere Superbi / Scilicet ut latio respersos sanguine currus / Adspicerem.* Voir aussi S. Döpp, *Theodosius I ein zweites Mal in Rom?*, dans *Apophoreta für Uvo Hölscher*, Bonn, 1975, p. 74-82. — Pour les séjours ordinaires dans l'Urbs de ces empereurs ou d'autres, cf. T. D. Barnes, *Constans and Gratian in Rome*, dans *Harv. Stud. Class. Phil.*, 79, 1975, p. 324-333.

2. W. Ensslin, *War Kaiser Theodosius I zweimal in Rom?*, dans *Hermes*, 81, 1953, p. 500-507.

3. *P. L. R. E.*, p. 961, n° 14. Victor frappe monnaie dans tous les ateliers de son père (Trèves, Lyon, Arles, puis Milan, Aquilée et Rome).

empruntée à une source commune, la *Thébaïde* de Stace[1]. 2° Il ne faut pas croire que les *minusculi principes* n'intéressaient pas. La preuve explicite du contraire nous est fournie, en ces mêmes années, par l'*Histoire Auguste*, qui revendique comme sa principale originalité de faire entrer en ligne de compte tous ces corégents, aussi fréquents parmi les empereurs légitimes que parmi les tyrans. De là, à côté des deux Maximins, des deux Philippes, des deux Valériens, des deux Galliens interviennent dans ce vaste corpus biographique les deux Postumes, les deux Valens, les deux Tétricus et, curieuse coïncidence, les deux Victorins, fils et petits-fils d'une Victoria[2]. 3° L'exaltation de la Croix de Constantin dans le premier livre du *Contre Symmaque* est-elle vraiment la préfiguration du triomphe sur Eugène? On l'a pensé sur la foi d'Orose et de Théodoret. Mais des deux textes, seul le second, plus tardif, serait probant[3], et le développement neuf et éclatant qu'en 395 Ambroise consacre à la découverte du *lignum crucis* s'achève, sans que l'*excursus* soit actualisé par une allusion à la croisade contre Eugène. L'interprétation s'oriente, au contraire, dans un sens moral, et les tyrans sont, au premier sens du terme, les Nérons perdus d'immoralité[4].

Que Prudence ait narré l'affaire du Pont Milvius ne signifie donc pas obligatoirement qu'en filigrane se dessinait la Victoire de la Rivière Froide. Le poète pouvait songer à un autre ennemi de la religion. De fait, dans la mesure où Maxime, installé en Italie, avait restauré une synagogue, il était devenu un impie que devait terrasser l'empereur très chrétien[5]. Cependant, quand on examine de près le passage où est critiquée, au début du premier chant, l'attitude des tyrans, la surprise est grande de noter une modération qui, absurde

1. Claudian., *Pan. Prob. et Olyb.*, 108 : *Augusto geminisque fidem mentita tyrannis*; Pan., 3 (11), 7, 7 (à propos de Dioclétien et d'Hercule) : *geminum uobis quamuis dispares sitis aetatibus inesse consensum*; Varro, *Ling.*, 10, 5 : *qui proxime accedunt ad id ut omnia habeant eadem uocantur gemelli*; Stat., *Theb.*, 1, 34 : *Aonia et geminis sceptrum exitiale tyrannis*; M. Mazza, *Il principe e il potere, Rivoluzione e legittismo costituzionale nel III Sec. d. C.*, dans *Circolo Toscano di Diritto Romano*, 4, 1976, p. 19, n. 56.

2. Ce Victorin *minor* est inconnu par ailleurs : a-t-il été inventé d'après Victor? — Autre hypothèse aussi téméraire : dans le *gemini bis uictor caede tyranni* de Prudence, n'y aurait-il pas littéralement une allusion au jeune usurpateur?

3. Oros., *Hist.*, 7, 35 : *signo crucis signum proelio dedit*; amplification chez Théodoret, *H. E.*, 5, 24 : Οὐ γὰρ ἔφη χρῆναι τοσαύτην μὲν ἀσθένειαν τοῦ σωτηρίου κατηγορῆσαι σταυροῦ, τοσαύτην δὲ προσμαρτυρῆσαι δύναμιν τῇ τοῦ Ἡρακλέους εἰκόνι· ταύτης μὲν γὰρ ὁ σταυρὸς ἡγεῖται τῆς στρατιᾶς, τῆς δὲ τῶν ἀντιπάλων ἐκείνη.

4. Ambros., *De obitu Theodosii*, 40-50, en particulier l'histoire du clou de la croix incorporé dans l'attirail du cheval de Constantin : *quaesiuit (Helena) clauos, quibus crucifixus est Dominus et inuenit. De uno clauo frenos fieri praecepit* (§ 47), ... *Quare sanctum super frenum, nisi ut imperatorum insolentiam refrenaret, comprimeret licentiam tyrannorum, qui quasi equi in libidines adhinnirent quod liceret illis adulteria impune committere? Quae Neronum, quae Caligularum caeterorumque probra comperimus, quibus non fuit sanctum super frenum.* Dans le Livre I du *C. S.*, le personnage de Maxence est conforme à cette typologie du tyran (470-480).

5. J. Ziegler, *Zur religiösen Haltung der Gegenkaiser im 4 Jh. n. Chr.*, Kallmünz, 1970, p. 84-85 — Voir aussi *supra*, p. 243, n. 4, pour la Victoire à la croix sur les monnaies.

dans le cas d'Eugène, s'explique en revanche assez bien si l'usurpateur visé est Maxime, l'ennemi de l'hérésie, au surplus, un Espagnol comme Prudence[1].

Au sortir de ce bref examen, les noms de Maxime et de Victor nous paraissent donc à retenir. *Ipso facto*, la seconde partie du *Lib.* I reçoit un éclairage nouveau[2]. Pour confronter victorieusement aux *signa* païens le *signum* du Christ, Prudence fait raconter à Théodose l'*aduentus* de 312. Mais les couleurs qu'il lui attribue étonneraient si on ne voyait derrière le cortège de Constantin celui de Théodose en 389. Curieuse, en effet, apparaît l'attitude du Prince à l'égard des sénateurs. Ceux-ci s'inclinent aux pieds d'un empereur qui ne les relève pas, comme eût fait tout souverain devant une province affligée[3]. Cet étrange mélange de concorde et de triomphalisme traduit bien en réalité, grâce à Prudence, bon interprète de ses pensées, les intentions profondes de Théodose. Au reste, l'opinion y avait été sensible. Ammien avait critiqué l'ambiguïté du comportement du triomphateur de 389 en le peignant sous les traits d'un Constance qui, en 357, avait fait alterner hiératisme et familiarité dans les journées de son séjour romain[4]. Et Pacatus lui-même que Prudence certainement a lu, puisque parfois il le démarque *a contrario*[5], laisse échapper sous la forme de l'irréel, le mot de « triomphe », comme si — ce que fera Prudence après lui — le troisième des *aduentus* du IV^e^ siècle, à la différence du premier, mais sans doute comme le second, avait vu moins la libération de Rome et de son Sénat que la prise de possession d'un pays conquis, phrases et gestes de courtoisie tempérant savamment un absolutisme foncier[6].

Puisque la fourchette précédemment suggérée ne va pas à l'encontre des faits, nous souhaiterions apporter une dernière précision chronologique. On sait l'attachement de Prudence pour Pierre et Paul

1. Les tyrans critiqués par Prudence n'ont péché que par omission : *Illa tyrannorum fuerat medicina : uidere | Quis status ante oculos praesentibus ac perituris | Competeret rebus, nec curam adhibere futuris* (v. 22-24). Eugène, lui, avait agi positivement en faveur du paganisme.

2. Datable de 391, le poème, quand il magnifie Probus et sa famille, n'est pas loin de l'actualité : en 390, deux Perses étaient venus voir spécialement Probus à Rome (Paulin., *Vita Ambr.*, 25), et, en 391, un autre membre de la *gens*, Faltonius Probus Alypius, était préfet de la Ville (*P. L. R. E.*, p. 49, n° 13). A ce moment, Ammien Marcellin n'avait pas encore écrit ses pages vengeresses sur Probus.

3. *C. S.*, 492-493 : *Conplexusque pedes uictoris ad inclyta flendo | Procubuit uexilla iacens.*

4. G. Sabbah, *La méthode d'Ammien Marcellin*, Paris, 1978, p. 323-332 ; Ammian., 16, 10, 10 et 13 ; Pacat., 47, 3.

5. Deuxième article de G. Zappacosta : Prudence reprend (14-18), en sens inverse, la métaphore de la cicatrice (Pacat., 3, 5) ; il attaque (245-266 et 271-277) Auguste et Hadrien loués par Pacatus (Pacat., 11, 6) ; il majore, par contre, l'éloge des sénateurs : *pulcherrima lumina mundi* (544-545), au lieu de *senatus tui lumina* (Pacat., 46, 2).

6. Pacat., 46, 4 : *Vidisti ante bellum hostium caede, militum pace, Italiae recuperatione, libertate tua finitum uidisti, inquam, finitum ciuile bellum cui decernere posses triumphum.* Comparer avec Ammian., 16, 10, 1 : *ex sanguine Romano triumphaturus*, et *C. S.*, 538-539 : *Ergo triumphator latitanti ex hoste togatus | Clara tropea refert sine sanguine.* Voir encore l'ambiguïté du vers 464 : *Agnoscas, regina, libens mea signa necesse est.*

et son soin de les réunir dans l'hommage de ses vers[1]. Or, quand il décrit la vie du peuple chrétien de Rome, il le montre *Vaticano tumulum sub monte*, mais l'autre monument évoqué est la basilique du Latran, non pas celle de Saint-Paul. A cette omission nous donnerions volontiers une raison simple qui en même temps nous fournira un *terminus ante quem* : la nouvelle basilique paulinienne ne fut inaugurée que le 18 novembre 391 : avant cette date nul ne pouvait la fréquenter[2]. Ramené à moins d'un an — de février à novembre 391 — l'intervalle ainsi délimité permet de cerner l'événement à l'origine du premier chant. En juillet de cette année-là, Théodose retourna à Constantinople et, profitant du départ, la quatrième ambassade du Sénat partit solliciter Valentinien II en Gaule. Comme l'écrit Prudence, le « fléau renaissait » quelques mois à peine après la promulgation de l'Édit[3]. En cette situation mouvante, où rien ne semblait définitivement joué, le poète chrétien se plaça donc au côté de Théodose. Dans le prolongement des *Quaestiones Veteris et Noui Testamenti*[4], mais surtout de ces modèles où il puise, outre ses descriptions du Panthéon païen, la forme même de ses vers néo-classiques, je veux parler du *Carmen contra paganos*, du *Poema ultimum*, du *Carmen ad quemdam senatorem*[5], Prudence entendait parer au danger précis que constituait la nouvelle demande de Symmaque. Le résultat fut son *Aduersus nationes*[6]. Cependant, la mission sénatoriale échoua. L'alerte était passée. Prudence rangea son poème et comme il n'y avait pas eu publication, le nom du poète manque nécessairement dans le *De Viris* écrit par Jérôme en 392.

Nous sommes parvenus au terme de notre démonstration. Les enseignements sont de deux sortes. L'apport immédiat concerne Prudence. En situant en 391 sa première œuvre, nous ouvrons plus tôt

1. J. Ruysschaert, *Prudence l'Espagnol, poète des deux basiliques romaines de Saint-Pierre et de Saint-Paul*, dans *R. A. C.*, 42, 1966, p. 267-286, avec référence particulière à *Perist.*, XII.

2. *C. S.*, I, 583-586 ; A. Chastagnol, *Sur quelques documents relatifs à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs*, dans *Mélanges A. Piganiol*, Paris, 1, 1966, p. 421-437.

3. *C. S.*, I, 5-6 : *Quoniam renouata luis turbare salutem / Temptat Romulidum.*

4. Écrites partiellement à la fin de 384 (cf. *Athenaeum*, 1976, p. 83-98, les *Quaestiones Veteris et Noui Testamenti* marquent à quel point les païens s'attachaient à la notion de « coutume » : *Sed pagani antiquitatis causa uerum se tenere contendunt quia quod anterius est, inquiunt, falsum esse non potest, quasi antiquitas aut uetus consuetudo praeiudicet ueritati* (114, 24) ; assimilant le soleil à un gouverneur dont on peut appeler à l'empereur, elles récusent sa liberté (115, 39) ; leur liste de dieux comprend six *Dei Consentes*, deux orientaux, Isis, Bacchus, enfin des divinités plus caractéristiques du *Contre Symmaque* : Priape, Janus, Saturne, Flora.

5. G. Zapparoста, déjà, en 1967, avait montré qu'hormis les bénéficiaires de l'apothéose impériale, le *Carmen contra paganos* attaquait quasiment l'ensemble des dieux critiqués par Prudence : la totalité des *Dei Consentes* avec le détail des métamorphoses jupitériennes, les cultes à mystères d'Asie et d'Égypte, les éléments naturels comme la Terre et le Soleil, les démons infernaux, les Lares, les Nymphes, Janus, Saturne, Flora et peut-être même Hercule. Depuis, J.-M. Poinsotte, élargissant l'enquête, a, semble-t-il, prouvé que Prudence a utilisé les grands textes classiques par l'intermédiaire des trois petits pamphlets écrits en vers par de hauts personnages chrétiens autour de l'année 384 ; cf. *supra*, p. 243, n. 3.

6. En 391, Prudence complète l'*Ep.* 18 d'Ambroise et ne réfute pas la *Relatio*, sans l'ignorer pour autant.

sa carrière littéraire et jetons une lumière indirecte au moins sur son comportement politique. Parallèlement, les caractéristiques du *Lib.* I nous apparaissent mieux et elles conviennent à un moment de transition, entre une vie d'administrateur et la retraite d'un poète chrétien. Guère pénétré par la Bible au regard de l'emprise virgilienne, à peu près vide de pensées théologiques, n'ayant pas encore inventé les grandes figures de l'abstraction morale, le poème privilégie une religion civique où les réflexes traditionnels sont encore vivaces[1]. Nous savons mieux ainsi d'où Prudence est parti. En second lieu, on prend davantage conscience d'une certaine continuité. En 384 Symmaque est lu, il l'est encore en 391, il l'est à nouveau en 402. Chaque fois un *Contra Symmachum* est d'actualité. En disant ceci, nous ne voulons pas uniquement valoriser la *Relatio* III qui donc fut perçue comme un grand texte. Notre propos dépasse la personne de Symmaque pour définir une situation où pendant vingt ans on n'a pas craint de se répéter. Les rédactions pouvaient se succéder, les thèmes étaient réaffirmés. Le débat sans cesse était recommencé, si bien qu'à l'intérieur de cette plage de deux décennies le choc des événements était vite absorbé et l'état des esprits immergé dans une sorte d'immobilisme que les spécialistes de l'*Histoire Auguste* ont tant de peine à rompre, quand à la charnière des deux siècles, ils cherchent à dater l'évolution des mentalités[2]. Mais encore quelques années et brusquement ces discours actuels dans leur intemporalité même ne signifieraient plus rien.

1. Le sentiment qui prédomine en Rome convertie est la honte d'avoir été injuste, cf. *C. S.*, I, 517.

2. Peu à peu le *terminus* de l'*Histoire Auguste* a été abaissé jusqu'en 398-399, mais certains veulent aller au-delà. Sans doute convient-il d'étaler cette vaste entreprise sur plusieurs années.